

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 248-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive:

N° d'affaire: 2015.RRGR.935

Déposée le: 16.09.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Pfister (Zweisimmen, PLR) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Knutti (Weissenburg, UDC)
von Känel (Lenk i.S., UDC)

Cosignataires: 13

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: _____ du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



A bas le monopole des services de sauvetage!

Le Conseil-exécutif est chargé:

1. de lancer un appel d'offres pour les prestations de sauvetage de manière à ce que les règles du marché entrent en vigueur et que les contribuables n'aient plus à financer des solutions luxueuses et peu rentables ;
2. de mettre un terme à l'absence de lien contractuel entre le canton et les fournisseurs de prestations de sauvetage, une situation qui dure depuis longtemps ;
3. de faire en sorte que la SAP porte un regard plus critique sur les revendications financières supplémentaires des organismes responsables des services de sauvetage (les mesures EOS n'ont pas été mises en œuvre, ce que de nombreuses organisations de petite taille ont trouvé injuste) ;
4. si l'ouverture du marché devait le requérir, d'adapter la législation.

Développement :

Les organisations de sauvetage jouissent d'une situation de monopole à laquelle on peut mettre un terme en lançant un appel d'offres. Le coût des services de sauvetage a énormément augmenté ces dernières années pour les personnes qui en ont besoin, notamment à cause d'infrastructures très luxueuses et de stratégies peu rentables.

Le transfert de patients et de patientes dont l'état de santé n'est pas problématique est effectué à grands frais par les ambulances, ce qui met très souvent ces patients et patientes dans l'embarras financier.

On a prétexté les mesures d'économie de novembre 2014 pour tailler dans les prestations de sauvetage en zone rurale (Simmental), et ce au détriment des personnes en détresse.

L'hiver dans le Pays de Gessenay, les services sont assurés par des privés, ce dont on peut féliciter la population. Cela fait par contre deux poids deux mesures avec le Simmental, ce qui est dérangeant.

Les hôpitaux ont à peine étudié l'organisation, les structures et le potentiel d'économies de leurs services de sauvetage. Leurs revendications ne s'arrêtent jamais et ils font constamment pression pour obtenir plus d'argent public. Les contribuables bernois ont le droit d'avoir des services de sauvetage abordables, en ville comme à la campagne.

En lançant un appel d'offres, on inciterait les fournisseurs actuels à revoir leurs structures d'exploitation, parfois chères et pas du tout rentables, et on donnerait un coup d'arrêt aux revendications des fournisseurs actuels – qui réclament toujours plus d'argent au canton. Logique entrepreneuriale et transparence des coûts sont de rigueur.

Durant plusieurs années, le Pays de Gessenay a par exemple bénéficié de services de sauvetage professionnels et à bon prix, fournis par une entreprise privée dévouée, qui de plus connaît bien le terrain, pour la plus grande satisfaction de la population, des autorités et des médecins.